

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune d'ANTOINGT  
Séance du 17 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 février 2019 se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**Conseillers présents** : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, SOUILLER Guy.

**Conseillers absents** : BIERI Nicolas, TERRANOVA Philippe (pouvoir à GONTHIER Emmanuel).

**Secrétaire de séance** : Lydia ESCLATINE.

**Délibération° 5 – MNT- Participation financière de la commune pour la prévoyance maintien de salaire des agents.**

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Madame la Maire propose :

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation du contrat de maintien de salaire, souscrit de manière individuelle et facultative par les agents, et dans ce cadre-là, de verser :

- Une participation mensuelle à hauteur de 50 % de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Madame le Maire et la charge de faire suivre la délibération à la MNT, afin que celle-ci prenne note de cette décision.

Fait à ANTOINGT, le 17 juin 2019

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Chantal ROUSSEL

